

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 Janvier, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de présents 12

Nombre de votants

Date de la convocation 17 janvier 2024

PRESENTS	HOUEIX Raymond	TRIBALLIER Joël	BROHAN Hervé
	LABEUR Chantal	LE COURTOIS Anthony	RETO Ronan
	POISSEMEUX Emmanuelle	MONNIER Karine	TRIBALLIER Stéphanie
	HALLIER Cécile	BOURHIS Typhaine	FERRAND Jacky

ABSENTS

EXCUSES BOLAN Alexandre CORFMAT Jean-Pierre

NON EXCUSES LE BRUN Delphine

Désignation du secrétaire de séance : Emmanuelle POISSEMEUX

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal du 05 décembre 2023
- Convention avec la ligue de football
- Projet de réhabilitation des anciens vestiaires de football
- Choix des couleurs des ouvertures du commerce
- Questions et informations diverses

Ajout :

- Offre de prêt du Crédit Mutuel pour le commerce

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Approbation du procès-verbal du conseil du 05 décembre

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal du 05 décembre qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents

Convention avec la ligue de football

Délibération 2024-01-23-01

Dans le cadre de l'attribution de la subvention FAFA pour la construction des vestiaires de football, une convention entre la ligue de football, le district et la commune doit être mise en place.

Cette dernière a pour objet de définir les conditions et modalités de mise à disposition par la collectivité du terrain et des équipements situés au stade de la Bretèche.

La collectivité mettra à disposition des entités bénéficiaires pour 4 saisons les équipements à titre gratuit, 3 fois par saison si besoin.

Après délibération il est décidé à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la ligue de football et le district.

Réhabilitation des anciens vestiaires de football

Délibération 2024-01-23-02

Les anciens vestiaires de football sont maintenant inoccupés et pourraient servir pour les associations et les jeunes de la commune. Pour cela, une réhabilitation est à prévoir.

Dans ce cadre un budget d'environ 7 000 euros serait nécessaire.

Après délibération il est décidé à l'unanimité des membres présents d'autoriser la réhabilitation des anciens vestiaires.

Choix des couleurs des ouvertures du commerce

La commission travaux présidée par Anthony Le Courtois s'est réunie mardi 9 janvier afin de travailler sur les couleurs des ouvertures du commerce.

Une présentation des propositions de la commission a été faite afin que les membres du conseil puissent se prononcer sur le choix des couleurs.

Les membres du conseil n'arrivant pas à choisir entre les couleurs proposées, il est décidé de demander d'autres RAL au Maître d'œuvre.

Offre de prêt du Crédit Mutuel

Délibération 2024-01-23-03

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à examiner la proposition faite par le **CREDIT MUTUEL de BRETAGNE, FEDERATION du CREDIT MUTUEL de BRETAGNE** pour un prêt destiné à financer la construction du local multi-activités **dont le coût total hors taxes s'élève à 995 874 Euros.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre de prêt « **COLD-CITE GESTION FIXE** » faite par le CMB et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à réaliser auprès du CMB un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	250 000 €
Objet	Construction d'un local multi-activités
Durée	240 mois
Taux fixe (% l'an)	3.64%
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Progressif
Montant des échéances	4 412.90 €
Commission d'engagement	250 €
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire (ou son représentant habilité) à signer le contrat, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Questions et informations diverses

Informations liées aux délégations :

Attribution des différents lots du marché du commerce multi-activités :

- Lot 1 Terrassements VRD : LE LUHERN de Bohal : 46 832.28 € HT
- Lot 2 Gros œuvre : BURBAN d'Elven : 120 274.03 € HT
- Lot 3 Ravalement : SCOP EMBELL FACADE de Péaule : 16 521.90 € HT
- Lot 4 Charpente bois - Mob - Bardage - Terrasses : ECHOPAILLE de Questembert : 175 204.72 € HT
- Lot 5 Couverture Métallique : STEVANT de Molac : 41 850 € HT
- Lot 6 Menuiseries extérieures Alu - Serrurerie : REALISATION ALUMINIUM de Hennebont : 59 358.20 € HT.
- Lot 7 Cloisons sèches – Doublage – plafonds : LE MOULLIEC de Crac'h : 72 558.46 € HT
- Lot 8 Menuiseries Intérieures : SARL GOUEDARD de Crédin : 51 677.69 € HT
- Lot 9 Sols Scellés - Faïence : AN ORIENT de Lorient : 41 000 € HT
- Lot 10 Peintures – Nettoyage : GOLFE PEINTURE de Vannes : 12 990 € HT
- Lot 11 Electricité : DC ENERGIE de Muzillac : 76 850 € HT
- Lot 12 Plomberie – Chauffage – Ventilation : SANITHERM de Vannes : 71 000 € HT.
- Lot 13 Photovoltaïque : FAUCHE de Trignac (44) : 21 536.13 € HT

Budget global du commerce :

- Dépenses :
 - Marché de travaux : 822 653.41 € HT
 - Maitrise d'œuvre : 81 000 € HT
 - Mission SPS et CT : 8 400 € HT
 - Etude de sol : 3230 € HT
 - Géomètre : 4 400 € HT
 - Cuisine à prévoir : 40 000 € HT maximum
- Recettes :
 - Département : PST : 345 800 €
 - Etat : DSIL : 200 000 €
 - Etat : Fonds de soutien au commerce rural : 50 000 €
 - Questembert Communauté : 42 500 €
 - Région : Bien vivre partout en Bretagne : en attente de 140 000 € Maximum
 - Prêt de 250 000 €

Autres informations :

Gestion du futur commerce :

- Un appel à projet va être lancé via la Chambre de Commerce et d'industrie. Un contrat devra être signé avec la CCI pour qu'ils réalisent le cahier des charges et qu'ils s'occupent de l'analyse des offres.

Curage de fossés :

- Mr Brohan précise que des travaux de curage sont à prévoir cette année au niveau de Priziac et de Beau Soleil.

Date du prochain conseil : A préciser en fonction de la réalisation du budget

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.